ACADÉMIE
DE MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ecole
Académique
de la Formation Continue

Ecole Académique
de la Formation Continue
EAFC
FD/SEC/2022/n°001
Affaire suivie par :
Franck DARTIAILH
Tél : 05 96 52 25 08
Mél : franck.dartiailh@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher Cédex

Schoelcher, le 24 août 2022,

La Rectrice de l'Académie de la Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice Académique des Services
de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs des Ecoles et agents administratifs exerçant en circonscription
S/C
Mesdames et Messieurs les IEN 1er degré

Mesdames et Messieurs les enseignants du second degré et agents administratifs exerçant en EPLE
S/C
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les agents administratifs des services déconcentrés
S/C
Mesdames et Messieurs les directeurs de service et chefs de division

Mesdames et Messieurs les personnels exerçant en CIO
S/C
Mesdames et Messieurs les DCIO

Mesdames et Messieurs les cadres de l'académie de Martinique

Objet : Inscriptions individuelles au Programme Académique de Formation 2022-2025.

Je vous informe que le PAF 2022-2025 sera mis en ligne sur le site de l'académie de Martinique à compter du 02/09/2022. Avant de vous porter candidat aux actions correspondant à vos attentes, je vous invite à lire cette note dans son intégralité afin d'éclairer les choix que vous serez amené à faire.

La première étape de la construction de votre parcours individuel de formation consiste en une réflexion sur vos propres besoins. Cette réflexion est personnelle et varie selon les individus : construction d'un parcours professionnel, entame d'une éventuelle reconversion, renforcement pédagogique et/ou didactique…

A l'issue de cette démarche, il s'agit de déterminer avec la meilleure précision, individuellement ou avec l'aide de personnels de l'académie (conseillers RH de proximité, conseillère mobilité carrière, inspecteurs, chefs de service…), les domaines dans lesquels vous estimez un renforcement nécessaire. Des parcours ont été conçus pour mieux correspondre à des besoins déjà repérés. Vous pourrez les consulter sur le site académique, vous y inscrire ou vous en inspirer pour concevoir votre propre parcours.

Il s'agit ensuite de repérer dans les catalogues de formation mis à votre disposition les modules vous concernant et de porter vos candidatures sur les formations ad hoc. Le lien du site académique permettant l'accès à la page consacrée à la formation est le suivant :

https://www.ac-martinique.fr/l-ecole-academique-de-la-formation-continue-121979

Les explications concernant les modalités de candidature sont fournies dans chacun des PAF. De plus, un tutoriel intitulé « tutoriel pour l'inscription individuelle aux actions de formation » est téléchargeable sur la page EAFC du site académique. Néanmoins, il convient de rappeler certains principes :

- Le nombre de candidatures à formation est limité à 6 ;
- Parmi celles-ci, au moins 2 d'entre elles doivent concerner des modules hybrides ou à distance ;
- Seules les formations soumises à candidatures individuelles sont accessibles aux personnels. Les formations à public désigné sont indiquées au PAF pour information.

Le PAF « formation continue » est subdivisé en cinq catalogues ainsi répartis :

- PAF 1er degré ;
- PAF 2nd degré ;
- PAF ATSS-Encadrement ;
- PAF intercatégoriel - interdegrés ;
- PAF FIL – FTP (Formation d'Initiative Locale – Formation Territoriale Personnalisée)

L'inscription aux formations continues à candidatures individuelles se déroule **du 05 au 30 septembre 2022.**

Important :

- L'application GAIA ne sera pas accessible le Vendredi afin de permettre la mise en place de formations à l'initiative des prescripteurs ;

- Chacun est invité à consulter le PAF inter catégoriel – inter-degrés qui contient des formations susceptibles d'intéresser les candidats à formation ;

- Le PAF FIL – FTP intéresse plus particulièrement les inspecteurs du 1er degré, les chefs d'établissement et les directeurs de service et de division qui, en s'inscrivant, manifestent leur intérêt pour la formation de tout ou partie des personnels placés sous leur responsabilité. Ils seront recontactés par l'EAFC à l'issue de la campagne d'inscription pour mettre en place la ou les formations demandées.

Les délais doivent être strictement observés. Il est bon de ne pas attendre le dernier moment pour s'inscrire afin d'éviter l'engorgement du serveur.

Enfin, deux raisons peuvent motiver un refus de candidature :

- Effectif pléthorique : si les candidatures dépassent la capacité attendue d'une formation, les prescripteurs seront amenés à désigner les personnels autorisés à participer à l'action envisagée ;
- Effectif insuffisant : si le nombre de candidatures est inférieur à 8, la formation sera annulée.

Néanmoins, une deuxième campagne d'inscription se tiendra au début de l'année 2023. Les candidats auront ainsi la possibilité de se réinscrire sur les modules pour lesquels ils n'auront pas été retenus et de s'inscrire à d'autres formations.

Je demande aux corps d'inspection, aux directeurs de service et aux chefs d'établissement de relayer cette note auprès des personnels placés sous leur responsabilité afin que le plus grand nombre puisse renforcer ses compétences, l'académie de Martinique s'inscrivant pleinement dans une démarche visant à améliorer la réussite des élèves et à développer l'accompagnement des personnels dans leurs parcours professionnels.

La Rectrice

ur la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général adjoint
teur des Ressources Humaines

n-Philippe RODRIGUEZ

Nathalie MONS